

Indicateurs de développement, de pauvreté et de genre

Kora Andrieu

Pour citer cet article : Andrieu, Kora, « Indicateurs de développement, de pauvreté et de genre », CIPPA – Développement et indicateurs, vol. I, 2012-2013, n°3, disponible sur : <http://cippa.paris-sorbonne.fr>

1. L'Indicateur de Développement Humain (IDH)

L'Indicateur de Développement Humain (IDH), crée par le PNUD en 1990, mesure le niveau de développement des pays du monde en terme de "qualité de vie". Cet indice a pour objectif de pallier aux insuffisances du PIB (Produit Intérieur Brut), qui calcule seulement la santé économique d'un pays sans fournir aucune donnée sociale et distributive. Le postulat de départ de l'IDH est donc que le calcul du revenu national, en termes monétaires, ne suffit pas à rendre compte du niveau de développement d'un pays : les variables distributives, l'espérance de vie, l'alphabétisation et, de manière générale « la mesure quantitative de la liberté humaine », doivent être aussi prises en compte. L'idée, formulée dès l'ouverture du premier rapport, est que « les personnes sont la vraie richesse d'une nation » : elles sont à la fois les bénéficiaires et les moteurs du développement. Le développement est donc généralement compris comme le « processus d'élargissement du choix des gens » (capabilités).

Le calcul de l'indice de développement humain prend en compte quatre indicateurs, dans trois dimensions qui correspondent à trois types de capabilités:

- Santé : capacité de mener une vie longue et en bonne santé (mesurée par l'espérance de vie à la naissance) ;
- Education : capacité à acquérir des connaissances, à communiquer et à participer à la vie de la communauté (niveau d'éducation, mesuré par deux facteurs : durée moyenne de scolarisation et durée attendue de scolarisation par enfant) ;
- Niveau de vie : accès aux ressources nécessaires pour acquérir un niveau de vie convenable (mesuré par le revenu national brut par habitant).

Remarque : depuis 2010, les capacités en terme d'éducation ne sont plus mesurées par le taux d'alphabétisation et de scolarisation. Cette modification est censée faire évoluer l'IDH vers une prise en compte de la qualité de l'éducation, et non plus de sa seule quantité. Ainsi, le rapport sur le développement humain des pays arabes calcule-t-il, depuis 2003, la moyenne entre les années de scolarisation et les notes obtenues aux examens, ajustées en fonction des indicateurs relatifs aux médias ou aux scientifiques formés. Le PNUD estime pourtant qu'il faudrait davantage de données pour évoluer vers un tel calcul au niveau mondial.

La simplicité – Amartya Sen parle de « rusticité » – de l'IDH était censée en faire un outil aussi pratique que le calcul du PNB. Pourtant, « faire d'un chiffre tel que l'IDH un fourre-tout devant rendre compte d'un nombre de plus en plus important de considérations serait une erreur grossière, mais l'approche du développement humain est suffisamment flexible pour faire place à de nouvelles préoccupations et considérations... sans que cela nécessite de tenter de façon confuse de toutes les agréger en une mesure globale », écrit Sen dans sa préface au rapport 2010.

L'IDH a pourtant connu des modifications importantes depuis sa naissance, et s'est relativement complexifié. Ainsi, le dernier rapport intègre-t-il trois nouvelles mesures rendant compte des inégalités multidimensionnelles, des disparités de genre, et des déprivations extrêmes. Plus encore, le dernier rapport affirme que l'IDH devrait finir par inclure les libertés politiques, les droits de l'homme et « la capacité d'apparaître en public sans avoir honte » (A. Smith).

Depuis 1990, l'IDH mondial moyen aurait augmenté de plus de 18%, en bénéficiant à tous les Etats sauf au Zimbabwe, à la Zambie et à la République Démocratique du Congo, qui sont les seuls trois pays à avoir un IDH en baisse depuis 1970. Parmi les 25 Etats à l'IDH le plus élevé, on retrouve, de façon surprenante, l'Ethiopie (11e), le Botswana, le Bénin et le Burkina Faso.

2. Le coefficient de Gini, du nom du statisticien italien Corrado Gini, permet simplement de calculer le degré d'inégalité de la distribution des revenus et du niveau de vie d'un pays. Il se mesure par un nombre entre 0 et 1, où 0 représente l'égalité parfaite des revenus, et 1 représente l'inégalité absolue. En général, les pays les plus égalitaires ont un seuil variant entre 0,2 et 0,3, et les plus inégalitaires autour de 0,6. Le coefficient établit un seuil d'alerte autour de 0,4.

Chaque année, les pays les plus égalitaires sont majoritairement les pays nordiques et de l'Europe de l'Est. Les plus inégalitaires sont ceux d'Afrique et d'Amérique du sud : Brésil, Bolivie, Botswana, Gabon, Swaziland, Afrique du Sud, Panama, Liban, et Honduras.

Remarque : le coefficient de Gini peut s'appliquer également à l'échelle d'une ville. Il évalue alors la pauvreté liée à la croissance urbaine et les inégalités sociales entre les quartiers très riches de certaines villes et le niveau de vie dans les bidonvilles.

3. L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) mesure le niveau de pauvreté d'une société en prenant en compte, par delà les paramètres strictement financiers, les enjeux sociaux propres au développement. L'IPH mesure ainsi le degré de pauvreté ou la proportion de la population vivant dans des conditions de « dénuement extrême ».

Il existe deux versions de l'IPH : l'une pour les pays en voie de développement (IPH-1) ; l'autre pour les pays développés (IPH-2).

Contrairement à l'IDH qui mesure les résultats moyens, l'IPH-1 mesure les défavorisations (ou : « incapacités ») dans les trois dimensions fondamentales du développement capturées par l'IDH :

- le déficit en terme de longévité : vulnérabilité au décès, mesuré par la probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à 40 ans ;
- le déficit en terme des niveaux de connaissances : exclusion du monde de la lecture et de la communication, mesuré par le taux d'analphabétisme adulte ;
- le déficit en termes de conditions de vie : manque d'accès aux moyens économiques, mesuré par une moyenne entre le pourcentage de la population sans accès à l'eau potable et le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition (présentant une insuffisance pondérale par rapport à la moyenne de poids par âge).

L'IPH-2 s'applique, lui, aux pays développés de l'OCDE. Cet indicateur mesure les défavorisations dans les mêmes dimensions que l'IPH-1, et permet ainsi de capturer concrètement le niveau d'exclusion sociale. Les critères sont cependant adaptés aux conditions de vie de l'OCDE : ainsi la vulnérabilité au décès est mesurée par la probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à l'âge de 60 ans ; et le niveau de vie décent par le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Un critère d'exclusion sociale est ajouté au calcul, évalué à partir du taux de chômage de longue durée (plus de 12 mois). Au dernier classement, la Norvège apparaît en première position de ce classement IPH-2, la France en 8ème rang, et la Suisse au 18ème.

4. Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) : cet indice remplace l'IPH pour le PNUD depuis 1997, et se calcule, comme l'IDH, par les capacités. Il identifie lui aussi les déprivations correspondant aux trois dimensions de l'IDH, auxquelles il ajoute le nombre moyen de personnes pauvres et les déprivations auxquelles sont confrontés les ménages pauvres. Les dimensions de l'IDH sont divisées en 10 « indicateurs de déprivation » :

- santé : nutrition et mortalité infantile ;
- éducation : années de scolarité et nombre d'enfants inscrits ;
- niveau de vie : accès aux toilettes, à l'eau potable, à l'électricité, au sol, aux biens, et aux combustibles de cuisine.

L'IPM permet de souligner le caractère multidimensionnel de la pauvreté, et de montrer qu'elle change d'incidence et d'intensité en fonction des régions ou des groupes. L'indice se calcule en faisant le produit du nombre de personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle et du nombre de déprivations

subies par ménage « multidimensionnellement pauvre » (c'est-à-dire « déprivé » dans plus de trois indicateurs listés ci-dessus).

La pauvreté multidimensionnelle se distingue donc de la pauvreté strictement monétaire : certains pays touchés par cette dernière, comme l'Ouzbékistan ou la Tanzanie, le seront moins par la pauvreté multidimensionnelle. En général, plus l'IDH est bas, plus l'IPM sera plus élevé que la pauvreté monétaire. Le taux est, en moyenne, de 3% en Europe et de 65% en Afrique subsaharienne (93% au Niger).

5. L'Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH) est un outil de mesure qui ajuste l'indice de développement humain (IDH) en fonction des inégalités entre sexe. Alors que l'IDH mesure des résultats moyens, l'ISDH ajuste ces résultats pour les traduire en termes d'inégalités entre hommes et femmes. L'ISDH correspond, en fait, à un IDH calculé séparément pour la population masculine et pour la population féminine, avec un facteur de correction introduit pour représenter le fait que la durée de vie des femmes est naturellement plus élevée. Les inégalités sont donc évaluées à partir des trois critères classiques de l'IDH :

- Longévité et santé : espérance de vie moyenne à la naissance ;
- Instruction et accès au savoir : taux d'alphabétisation des adultes et taux brut de scolarisation (primaire, secondaire et supérieur) ;
- Niveau de vie : revenu estimé du travail, estimé selon le pouvoir d'achat relatif des monnaies de chaque pays pour les mêmes types de biens et de services.

L'ISDH utilise donc les mêmes variables que l'IDH et suit la même méthode de calcul, mais il corrige les niveaux moyens de ces variables de façon à refléter les disparités sociologiques entre sexes. Son calcul est donc assez complexe. Le coefficient de pondération choisi pour chaque indicateur correspond à la moyenne harmonique (c'est-à-dire l'inverse de la moyenne arithmétique) des variables masculines et féminines. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance connaît des valeurs maximales et minimales différentes selon le sexe pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine.

Le calcul des parts du revenu du travail des femmes et du travail des hommes dans le PIB est un exercice encore plus complexe. Cette composante de l'indice se calcule à partir du rapport des salaires féminins aux salaires masculins et de la proportion des femmes et des hommes dans la population active et âgée de 15 ans et plus.

Comme souvent, en l'absence de données sur les salaires, on utilise une valeur de 75%, calculée sur la moyenne mondiale des pays où ces informations sont disponibles. Cela revient à admettre que, de manière générale, les salaires féminins sont inférieurs de 25% aux salaires masculins.

Pour réellement mesurer l'inégalité entre les sexes dans chaque pays, l'ISDH n'est pourtant pas suffisant : il faut étudier le rapport entre l'ISDH et l'IDH, ou bien la différence entre ces deux indicateurs. En 2010, le pays

présentant le niveau d'ISDH le plus élevé est ainsi la Norvège, et le Niger se situe au niveau le plus bas.

La discrimination sexuelle est considérée comme extrême lorsque l'ISDH féminin est inférieur de vingt points à l'IDH. Avec ce calcul, les neuf pays où la discrimination sexuelle est la plus extrême sont : le Yémen (-58), l'Arabie Saoudite (-35), Oman (-32), la Guinée Bissau (-31), le Soudan (-29), la Syrie (-23), la Libye (-22), Belize (-21), et l'Algérie (-20).

6. L'Indicateur de Participation Féminine à la vie économique et politique (IPF) mesure la représentation relative des femmes dans les sphères du pouvoir économique et politique. Il prend en compte les écarts entre les hommes et les femmes en termes de nombre de sièges parlementaires, de fonctions administratives, ou encore de revenu moyen. Compte tenu de la faible disponibilité des données dans ces domaines pour de nombreux pays, l'indice est calculé sur la base de trois catégories fixes de variables:

- participation à la vie politique : proportion des femmes siégeant dans les assemblées parlementaires;
- participation à la vie professionnelle : proportion des femmes occupant des professions libérales et techniques, ou dans les fonctions administratives et d'encadrement ;
- participation à la vie économique : PIB réel, évaluée à parité de pouvoir d'achat (PPA).

Les pourcentages de chacune de ces variables sont calculés en équivalents également répartis. L'IPF résulte de la moyenne simple des trois indicateurs calculés. Les valeurs de l'indicateur s'échelonnent de 0 à 1 – le niveau le plus élevé traduisant une situation d'égalité parfaite entre hommes et femmes. Plus l'écart entre hommes et femmes est important, plus l'IPF est faible.

7. L'indice des inégalités de genre (IIG). Cet indice est le plus développé en termes de mesure génériques. Il prend en compte le niveau d'instruction, la participation économique et politique, et les questions de santé spécifiquement féminines. L'IIG répond à certaines critiques formulées contre l'IPF et l'ISDH, selon lesquelles ceux-ci combineraient à tort des critères absolus et relatifs. Ainsi, un pays dont le revenu absolu est faible obtiendrait un score faible à ces indices, même si l'équité de genre y était parfaite. L'IPF, en particulier, a été accusé de ne refléter que les préoccupations des pays riches et urbanisés, et de ne pas être adapté aux questions génériques dans les pays sous-développés.

L'IIG incorpore donc à l'IDH trois dimensions sexo-spécifiques :

- la santé de la reproduction : taux de mortalité maternelle et taux de fécondité chez les adolescentes ;
- l'autonomisation : part de représentation des femmes par rapport aux hommes au parlement (la moyenne mondiale est de 16%, le Rwanda étant le seul Etat à dépasser les 50%) ;
- le taux d'activité : nombre de femmes qui cherchent activement un travail ou qui en occupent un à temps partiel ou complet.

Les différences de rémunération, l'accès au capital et la violence domestique ne sont pas pris en compte, fautes de données. Les résultats pour ces trois critères sont ensuite réunis en un indice synthétique. Les résultats s'échelonnent de 0 (pas d'inégalités) à 1 (inégalité absolue).

Dans le dernier rapport, les Pays Bas arrivaient en tête en terme d'égalité de genre, suivis par le Danemark, la Suède et la Suisse. Parmi les pays développés (à IDH élevé), le Qatar, l'Arabie Saoudite et le Yémen sont les derniers pour les égalités de genre. Par exemple, même si elle se place au 55e rang mondial pour l'IDH, l'Arabie Saoudite est seulement 128e sur 138 en termes d'égalités de genre. Au contraire, bien que son IDH soit très faible, le Burundi est l'Etat qui s'approche le plus d'une égalité de genre.